Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le



ID: 066-216600494-20240417-DCM662024-DE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES VILLE DE CERET

<u>Date de convocation</u>: 10/04/2024

Nombre de conseillers

<u>municipaux</u>

En exercice : 29 Présents : 21

Présents : 21 Procurations : 07

Votants : 28

OBJET:

PATRIMOINE

Etat d'assiette et destination des coupes de bois

=-=-

En l'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents:

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie Mme LACOMBE Maria, M. VILA-PASOLA Marti, M. BELTRAN José, Adjoints; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOISDRON Gisèle, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. REDONDO Simon, Mme BOISORIEUX Michèle, M. CARLES Yves, M. BORREILL Philippe, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. DUNYACH Denis, adjoint, à M. CARLES Yves, conseiller municipal, Mme MENAHEM Sophie, adjointe à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe,

M. COSTE Jean-François, conseiller municipal, à M. PREHAM Anthony, conseiller municipal,

Mme OHN Christiane, conseillère municipale, à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale,

Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. ANGULO José, adjoint, Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale, à Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe,

M. INGHAM John, conseiller municipal, à M. BELTRAN José, adjoint,

Absent(s):

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

L'assemblée est informée des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communale de CERET pour l'exercice 2024 :

- Inscription à l'état d'assiette des parcelles suivantes : parcelle 9 B et parcelle 15 B.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la proposition du technicien pour les coupes mentionnées.

LE CONSEIL MUNICIPAL Entendu le rapport et après en avoir délibéré, DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

 D'APPROUVER l'inscription à l'état d'assiette 2024 des coupes suivantes et leur destination : Page n° 90 – Délibération 66/2024 Délibération n°04 de la Séance du 17 avril 2024

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

Berger Levrault

ID: 066-216600494-20240417-DCM662024-DE

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe réglée /Non Réglée	Destination : Vente ou Délivrance (affouage)
9 B	Amélioration Sanitaire	_	0.2	Non Réglée	Délivrance
15 B	Amélioration Sanitaire	_	0.5	Non Réglée	Délivrance

- DE DEMANDER à l'ONF de bien vouloir procéder à leur désignation ;
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET Michel COSTE

RAIE DE CAPARILLE DE CAPARILLE

Le secrétaire de séance, Simon REDONDO